

SOUS EMBARGO JUSQU'AU JEUDI 20 AOÛT 2020, 17H40

Maryse Gits **SOFTIMAT**

Tél.: +32 2 352 83 86 maryse.qits@softimat.com

Lasne, le 20 août 2020 à 17h40

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

PUBLICATION CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 2 MAI 2007

Softimat SA publie ci-dessous l'information requise par l'article 14 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées.

DÉCLARATION DE TRANSPARENCE

1. <u>Date de la notification</u> : 20 août 2020

2. Date de franchissement

de seuil: 17 août 2020

3. Motif: Bernard Lescot a franchi à la baisse une quotité de 25% du

total du nombre des droits de vote suite à son renoncement à l'usufruit qu'il détenait sur 1.191.600 actions au profit de ses

filles Ingrid Lescot et Christina Lescot.

4. <u>Dénominateur</u>: 4.298.767 actions (avec droit de vote)

5. <u>Déclarant</u> : Bernard Lescot

Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
	# droits de vote	# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Bernard Lescot	1 330 100	0	0	0%	0%
Ingrid Lescot	0	595 800	0	13,86%	0%
Christina Lescot	0	595 800	0	13,86%	0%
		1 191 600	0	27,72%	0%

Les notifications de participations importantes conformément à la Loi du 2 mai 2007 et aux statuts de Softimat, peuvent être transmises à maryse.gits@softimat.com

La présente information est publiée sur le site <u>www.softimat.com</u>

